

SICAV SECURITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « SICAV SECURITY », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « SICAV SECURITY », qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 30 septembre 2018, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 1.196.012 DT et un résultat net de la période du troisième trimestre 2018 s'élevant à 9.653 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « SICAV SECURITY » arrêtés au 30 septembre 2018, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Au cours du troisième trimestre 2018, l'actif de la « SICAV SECURITY » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient légèrement la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Au 30 septembre 2018, ce taux est de l'ordre de 20,85%.
- Nous attirons l'attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV SECURITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 23 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

BILAN
ARRETE AU 30-09-2018
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres		947 739	897 804	854 014
AC1a Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1	354 669	287 938	302 616
AC1b Obligations et valeurs assimilées	3.2	593 070	609 866	551 398
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		249 730	228 137	290 082
AC2a Placements monétaires	3.4	201 945	100 447	212 568
AC2b Disponibilités		47 785	127 690	77 514
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		-	-	-
Total Actif		1 197 469	1 125 941	1 144 096
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	3.6	1 175	1 094	1 141
PA2 Autres créditeurs divers	3.7	282	2 139	272
Total Passif		1 457	3 233	1 413
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	3.8	1 164 751	1 096 586	1 110 783
CP2 - Sommes distribuables		31 261	26 122	31 900
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	59	59
CP2b Sommes distribuables de la période		31 240	26 063	31 841
Actif Net		1 196 012	1 122 708	1 142 683
Total Passif et Actif Net		1 197 469	1 125 941	1 144 096

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018
(Exprimé en Dinar)

En TND		Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Exercice clos le 31/12/2017
PR1 - Revenus du Portefeuille Titres	3.3	9 493	34 023	10 042	33 168	40 858
PR1a Dividendes		1 165	9 670	1 959	8 764	8 764
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		8 328	24 353	8 083	24 404	32 094
PR2 Revenus des placements monétaires	3.5	3 353	8 703	1 530	5 673	8 291
Total Revenus des Placements		12 846	42 726	11 572	38 841	49 149
CH1 Charges de gestion des placements	3.9	(3 606)	(10 489)	(3 334)	(9 847)	(13 206)
Revenus Nets des Placements		9 240	32 237	8 238	28 994	35 943
CH2 Autres charges	3.10	(331)	(985)	(934)	(2 802)	(3 973)
Résultat d'Exploitation		8 909	31 252	7 304	26 192	31 970
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		-	(12)	(31)	(129)	(129)
Sommes distribuables de la Période		8 909	31 240	7 273	26 063	31 841
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	12	31	129	129
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		744	58 484	11 741	27 441	41 638
Frais de négociation de titres		-	(14)	-	(73)	(73)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		-	(2 518)	-	3 917	3 917
Résultat Net de la Période		9 653	87 204	19 045	57 477	77 452

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01-01-2018 AU 30-09-2018
(Exprimé en Dinar)**

En TND	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Exercice clos le 31/12/2017
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	9 653	87 204	19 045	57 477	77 452
AN1a - Résultat d'exploitation	8 909	31 252	7 304	26 192	31 970
AN1b - Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres	744	58 484	11 741	27 441	41 638
AN1c - Plus ou moins valeurs réalisées sur cessions de titres	-	(2 518)	-	3 917	3 917
AN1d - Frais de négociation de titres	-	(14)	-	(73)	(73)
AN2 - Distribution de dividendes	-	(31 824)	-	(36 056)	(36 056)
AN3 - Transactions sur le capital	-	(2 051)	(1 406)	(13 885)	(13 885)
AN3a Souscriptions	-	53 016	87	2 506	5 168
CSS Capital	-	50 119	83	2 404	4 890
RSND Régularisation des sommes non distribuables	-	1 172	2	7	110
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	1 725	2	95	168
AN3b Rachats	-	(55 067)	(1 493)	(16 391)	(19 053)
CSR Capital	-	(52 054)	(1 409)	(15 616)	(18 102)
RSND Régularisation des sommes non distribuables	-	(1 220)	(51)	(168)	(270)
RSD Régularisation des sommes distribuables	-	(1 793)	(33)	(607)	(681)
Variation de l'actif net	9 653	53 329	17 639	7 536	27 511
AN4 - Actif net					
AN4a Début de période	1 186 359	1 142 683	1 105 069	1 115 172	1 115 172
AN4b Fin de période	1 196 012	1 196 012	1 122 708	1 122 708	1 142 683
AN5 - Nombre d'actions					
AN5a Début de période	64 161	64 273	64 353	65 070	65 070
AN5b Fin de période	64 161	64 161	64 273	64 273	64 273
Valeur liquidative	18,641	18,641	17,468	17,468	17,779
AN6 - Taux de rendement annualisé (%)	3,24%	10,21%	6,83%	6,94%	7,01%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués des titres admis à la cote et des titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2018 ou à la date antérieure la plus récente pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 30/09/2018 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV SECURITY figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société SICAV SECURITY ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1 Note sur les actions et valeurs assimilées :

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2018 un montant de 354 669 DT se détaillant comme suit :

Titres	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur Boursière	% de l'Actif Net
Actions	17 201	77 743	299 219	25,02%
BNA	438(*)	3 267	8 150	0,68%
BT	3 000	3 600	24 129	2,02%
ENNAKL AUTOMOBILES	850	9 095	9 670	0,81%
Hannibal Lease	280	2 282	2 228	0,19%
MAGASIN GENERAL	875	6 181	34 125	2,85%
MONOPRIX	2 160	6 111	18 986	1,59%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	66 124	5,53%
SFBT	4 748	11 647	110 652	9,25%
UIB	850	9 560	25 155	2,10%
Titres OPCVM	533	55 345	55 450	4,64%
Cap Oblig Sicav	533	55 345	55 450	4,64%
Total	17 734	133 088	354 669	29,65%

(*) dont 40 actions nouvelles gratuites assimilées aux actions anciennes

3.2 Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30/09/2018 un montant de 593 070 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
Emprunts d'Etat	1 100	170 850	174 372	14,58%
BTA 5,5% MARS 2019	100	95 850	98 297	8,22%
EMP NAT 2014 Cat C/3	1 000	75 000	76 075	6,36%
Emprunts des sociétés	7 250	403 503	418 698	35,01%
ATL 2013/2	600	36 000	37 818	3,16%
Attij Bank Sub 2015	500	30 000	31 635	2,65%
Attij leasing 2015/1	1 000	40 000	41 080	3,43%
BTE 2016	550	44 000	45 777	3,83%
BTK 2012/1	700	20 003	20 886	1,75%
CHO COMPAGNY 2009	600	15 000	15 632	1,31%
CIL 2015/2	500	30 000	31 690	2,65%
HL 2013/2	300	6 000	6 203	0,52%
HL 2016/2	250	20 000	21 030	1,76%
HL Sub 2018/1	200	20 000	20 449	1,71%
HL 2017/3	550	55 000	57 392	4,80%
UIB 2009/1	500	27 500	27 768	2,32%
UIB 2011/1	500	15 000	15 083	1,26%
TL 2017/1	250	20 000	20 384	1,70%
CIL 2017/2	250	25 000	25 871	2,16%
Total	8 350	574 353	593 070	49,59%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours du troisième trimestre 2018 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 01/07/2018	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / Remboursés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 30/09/2018
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de sociétés	50 000	20 000	7 500	7 500	-	62 500
UIB 2009/1	30 000	-	2 500	2 500	-	27 500
UIB 2011/1	20 000	-	5 000	5 000	-	15 000
HL Sub 2018/1	-	20 000	-	-	-	20 000
Total	50 000	20 000	7 500	7 500	-	62 500

3.3 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 9.493 DT pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 et s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Actions (Dividendes)	1 165	9 670	1 959	8 764	8 764
Revenus des Emprunts d'Etat	2 069	6 437	2 206	6 912	9 140
Revenus des Emprunts des Sociétés	6 259	17 916	5 877	17 492	22 954
Total	9 493	34 023	10 042	33 168	40 858

3.4 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 30/09/2018 à 201.945 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
PLT 25-02-2019 ATB 6 mois à 9,5%	100	100 000	100 729	8,42%
PLT 02-11-2018 ATB 3 mois à 9,4%	100	100 000	101 216	8,46%
Total	200	200 000	201 945	16,88%

3.5 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 3.353 DT pour la période allant du 01/07/2018 au 30/09/2018 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus au titre du troisième trimestre 2018 sur les placements à terme. Ils s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des Placements à Terme	3 353	8 703	1 530	5 673	8 291
Total	3 353	8 703	1 530	5 673	8 291

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par SICAV SECURITY au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 1.175 DT au 30/09/2018 contre 1.094 DT au 30/09/2017.

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL ainsi que la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 30/09/2018	Valeur au 30/09/2017	Valeur au 31/12/2017
TCL à payer	11	8	8
Retenue à la Source	172	167	167
Redevance CMF	99	92	97
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle à Payer	-	1 872	-
Total	282	2 139	272

3.8 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/07/2018 au 30/09/2018 s'élève à 9.653 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	744
Variation de la part Revenu	8 909
Variation de l'Actif Net	9 653

Les mouvements sur le capital au cours du troisième trimestre 2018 se détaillent ainsi :

	Capital au 01/07/2018	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 30/09/2018
Montant	1 108 848	-	-	1 118 848 (*)
Nombre de titres	64 161	-	-	64 061
Nombre d'actionnaires	36	-	-	36

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01/01/2018. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2018 au 30-09-2018).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	30/09/2018
Capital sur la base part de capital de début de période	1 108 848
Variation des +/- values potentielles sur titres	58 484
+/- values réalisées sur cession de titres	(2 518)
Frais de Négociation de titres	(14)
Régul des sommes non distribuables de la période	(49)
Capital au 30.09.2018	1 164 751

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire	3 606	10 489	3 334	9 847	13 206
Total	3 606	10 489	3 334	9 847	13 206

La convention de gestion, conclue entre SICAV SECURITY et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 1% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du troisième trimestre 2018 s'élève à 3.606 DT TTC. Par ailleurs, il est à noter que les rémunération du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

3.10 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL, ainsi que les autres impôts et taxes.

Désignation	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Période du 01/07/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 30/09/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Redevance CMF	303	883	283	834	1 119
TCL	28	102	28	96	121
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	-	623	1 872	2 733
Total	331	985	934	2 802	3 973